

Nice, le 26 juin 2023

Le directeur départemental des territoires
et de la mer des Alpes-Maritimes

LRAR :

à

DREAL PACA
Unité d'Evaluation Environnementale
Madame Courtois
16, rue Antoine Zattara
CS 70248
13 331 Marseille cedex 3

Objet : demande d'avis de l'autorité environnementale - Demande d'autorisation environnementale
du projet de construction d'un parking sur la commune de Théoule-sur-Mer– **Dossier complet**

PJ : 1 dossier initial complété

Nom du pétitionnaire: Mairie de Théoule-sur-Mer Soumission à évaluation environnementale: étude d'impact Projet: Construction d'un parking Dossier déposé auprès du préfet de département le : 21 décembre 2022
--

En janvier 2022, un premier dossier de demande d'autorisation a été déposé au service de la police de l'Eau de la DDTM des Alpes-Maritimes. L'instruction de ce dossier a été reportée suite à la demande d'examen au cas par cas n°FO9322P0018.

Par décision du 17 février 2022, le dossier était soumis à étude d'impact.

Aussi, le 21 décembre 2022, la mairie de Théoule-sur-Mer a déposé une demande d'autorisation environnementale unique avec étude d'impact concernant le projet de construction d'un parking rue Jean-Baptiste Pastor à Théoule-sur-Mer.

Par courrier en date du 28 mars 2023, des compléments étaient demandés au pétitionnaire.

Par courrier en date du 26 avril 2023, le pétitionnaire transmettait un mémoire en réponse.

Après analyse de l'ensemble des pièces déposées, le dossier apparaît comme étant complet et régulier.

Par la présente, je requiers votre avis sur cette demande d'autorisation environnementale, et vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le dossier initial accompagné des compléments demandés en version papier et version numérique.

Les avis des différents services instructeurs sont également joints à la présente saisine.

Selon l'article R.122-7 II du code de l'environnement, la formulation de votre avis interviendra dans les deux mois suivant la date de réception de cette saisine, date dont vous voudrez bien m'informer par un accusé de réception aux adresses mail suivantes :

- anne-cecile.phelipot@alpes-maritimes.gouv.fr
- audrey.massot@alpes-maritimes.gouv.fr

J'ai noté que l'avis de l'Autorité environnementale ou l'information relative à l'absence d'informations émises dans le délai sera mise en ligne sur votre site internet : <http://www.side.developpement-durable.gouv.fr/EXPLOITATION/DRPACA/avis-ae-projets-paca.aspx>.

Vous trouverez, joints à ce courrier, un dossier papier et un dossier numérique de la demande d'autorisation environnementale ainsi qu'une copie des différents avis reçus.

Audrey Massot, cheffe du pôle eau

Audrey Massot